

Le comité d'agrément

Réussissez votre présentation !

*Vous entrez dans une nouvelle phase de votre projet et allez présenter votre dossier aux membres du « comité d'agrément » !
Pas d'inquiétude à avoir : vous n'êtes pas devant un jury. Tous les membres présents sont bénévoles et soucieux de se faire la meilleure idée de votre projet, de vous, de vos chances de réussite.*

Ils sont là pour vous apporter des arguments constructifs et vous aider dans votre réussite.

Soyez vous-même et vous participerez ainsi au climat de confiance qui est en train de s'établir !

Qu'est ce qu'un comité ?	Un comité est l'instance qui statue sur chaque dossier de son territoire. Il y a trois comités sur le périmètre d'intervention de l'association : Confluence pour la basse vallée de la Drôme, le Crestois et le Diois
Qui le compose ?	Des personnes bénévoles, totalement désintéressées, soucieuses d'accompagner la création / reprise d'entreprise. Elles apportent leurs compétences et connaissances afin d'évaluer les projets des créateurs / repreneurs d'entreprise. Elles sont chefs d'entreprise, banquiers, experts-comptables, juristes, etc.... Elles sont soumises au plus strict respect de la confidentialité des informations qui leur sont transmises ou qui seront évoqués lors du comité.
Comment cela se passe ?	A chaque comité une dizaine de membres sont présents. 1 ^{ère} phase Avant votre arrivée le chargé de mission référent du projet aura présenté succinctement votre démarche. 2 ^{ème} phase Le président vous accueille et propose un tour de table pour que vous sachiez à qui vous vous adressez. 3 ^{ème} phase Vous vous présentez en une dizaine de minute et expliquez votre parcours et votre projet. 4 ^{ème} phase Vous dialoguez avec les membres du comité, répondez à leurs questions. 5 ^{ème} phase Après votre départ, les membres du comité délibèrent et prennent leur décision
Comment serez -vous informé de la décision ?	Vous êtes avisé de la décision du comité d'abord téléphoniquement par le président du comité ou le chargé de mission puis par un courrier de la plateforme sous 48 heures. Si accord du comité (valable 6 mois), la mise en place des financements peut rapidement se réaliser. Elle est cependant soumise au respect de conditions notamment la validation du financement bancaire et votre immatriculation. Dans le courrier réponse, des pièces complémentaires vous seront demandées. Vous veillerez à les fournir dans les meilleurs délais. Leur réception déclenche la signature du contrat de prêt et du versement.
Et ensuite ...	Dès le début de votre activité, un accompagnement et une aide personnalisée à la gestion de votre entreprises sera mise en place par Initiative Vallée de la Drôme Diois. Si vous le souhaitez ou que les membres du comité vous le conseillent, un parrain pourra vous être proposé. Le parrainage est le meilleur moyen pour vous aider à accroître votre autonomie, développer la confiance en vous et accroître vos capacités de décision.

Cette action est cofinancée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union européenne dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)